

Communiqué de presse

Le 12 mai 2016

Les jeunes médecins ont la santé !

Ce mercredi 11 mai 2016, une délégation de la CSMF Jeunes Médecins composée de son Président Yannick FREZET et de Mickael RIAHI, a été reçue à la caisse nationale d'assurance maladie par son Directeur Général Nicolas REVEL.

Cette entrevue faisait suite à notre présence lors de la première journée des négociations conventionnelles le 16 mars dernier. Elle a eu pour but d'aborder avec les étudiants en médecine et jeunes médecins les thèmes comme la démographie médicale et l'installation, la protection sociale, la revalorisation tarifaire des actes, les relations CNAM/jeunes médecins.

La CSMF-JM a mis en avant :

- L'indispensable amélioration de la protection sociale des médecins, notamment sur les congés maternité et l'indemnisation en cas d'arrêt maladie sans attendre le 90^{ème} jour, comme cela est le cas actuellement.
- Une réelle revalorisation de l'acte qui doit rester la source principale de revenus des médecins. La part forfaitaire actuelle doit rester stable et simplifiée. Aucune spécialité ne doit être lésée dans ce processus.

Il est inacceptable que la ministre de la Santé émette l'idée de rémunération forfaitaire expérimentale dans le cadre du futur PLFSS 2017, échappant ainsi aux discussions conventionnelles. Notre ministre jugerait-elle les partenaires conventionnels incompetents pour faire de telles propositions ?

- Une ROSP mettant en avant des indicateurs cliniques de bonne pratique réévalués, et excluant des indicateurs strictement économiques (analyse et déclaration des arrêts de travail par exemple), avec une rémunération accessible en grande partie dès le début de l'installation libérale.
- Une aide financière franche et immédiate dès l'installation en zone sous médicalisée pour les médecins admissibles, et non pas à 1, voire 2 ans, post installation.

La CSMF-JM appelle solennellement la CNAM à rétablir la confiance avec les jeunes médecins en mettant fin aux délits statistiques et à la tendance inquiétante de gestion purement économique des questions de santé.

La CSMF-JM a demandé la création d'une commission bipartite avec la CNAM afin d'actualiser très régulièrement les mesures et propositions des jeunes médecins, sans attendre les discussions quinquennales conventionnelles pour être entendu.

Nous interpellons également nos dirigeants politiques à ne pas faire encore une fois l'impasse, à l'approche des échéances électorales futures, sur les questions de santé. La médecine libérale française traverse une crise sans précédent, et seule une réponse politique forte et pérenne permettra d'y remédier.

La CSMF-JM est et restera un syndicat spécialiste et généraliste fort, ayant pour but la défense, le soutien et l'accompagnement de nos jeunes confrères, dans un parcours de soins simple et efficient pour la population française.